

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

**SEANCE DU 11 MARS 2019  
2019/3**

L'an deux mil dix-neuf, le onze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Nombre	<b>11</b>
Présents	<b>09</b>
Représentées	<b>02</b>
Votants	<b>11</b>
Pour	<b>11</b>
Contre	<b>00</b>
Abstention	<b>00</b>

**Présents** : VELGHE Jacques, BOUTET Didier, FRITSCHÉ Jean-Luc, GALTIER Joël, VOISIN Michel, MAROTEAU Stéphanie, JOUBERT Jérôme, MANGERET Delphine, CARRIOU Eric.

**Excusées** : BERTHOU Florence, GARNIER Karin.

**Date de convocation** : 04 Mars 2019

**Secrétaire de séance** : Stéphanie MAROTEAU

Madame Karin GARNIER donne pouvoir à Monsieur Jacques VELGHE.  
Madame Florence BERTHOU donne pouvoir à Monsieur Michel VOISIN.

**Délibération n°06-2019/3**

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE, DE L'EAU et ASSAINISSEMENT DRESSÉS PAR MONSIEUR FRANCK BENOIT, RECEVEUR.**

Le maire rappelle que les comptes de gestion, cités en objet, constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête les comptes de gestion du comptable **qui doivent être votés préalablement aux comptes administratifs sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2018.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### Délibération n°07-2019/3

#### OBJET : DELIBERATION SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Monsieur VOISIN Michel, adjoint au Maire**, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressés par **M. VELGHE Jacques, Maire**, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi ;  
**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2018**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			9 269,27 €		9 269,27 €	
Opérations de l'exercice	92 173,99 €	121 328,03 €	51 255,34 €	42 394,55 €	143 429,33 €	163 722,58 €
TOTAUX	92 173,99 €	121 328,03 €	60 524,61 €	42 394,55 €	152 689,60 €	163 722,58 €
Résultats de clôture		29 154,04 €	18 130,06 €			
Restes à réaliser			20 104,33 €	11 228,55 €	20 104,33 €	11 228,55 €
TOTAUX CUMULÉS	92 173,99 €	121 328,03 €	80 268,94 €	53 623,10 €	172 802,93 €	174 951,13 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		29 154,04 €	27 005,84 €			2 148,20 €

#### **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT 2018**

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		23 315,89 €		16 933,71 €		40 249,60 €
Opérations de l'exercice	37 879,90 €	39 444,69 €	20 392,96 €	18 380,61 €	58 272,86 €	57 825,30 €
TOTAUX	37 879,90 €	62 760,58 €	20 392,96 €	35 314,32 €	58 272,86 €	98 074,90 €
Résultats de clôture		24 880,68 €		14 921,36 €		39 802,04 €
Restes à réaliser			600,00 €	2 314,20 €	600,00 €	2 314,20 €
TOTAUX CUMULÉS	37 879,90 €	62 760,58 €	20 992,96 €	37 628,52 €	58 872,86 €	100 389,10 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		24 880,68 €		16 635,56 €		41 516,24 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que définis ci dessus.

Monsieur VELGHE Jacques, Maire, ne participe ni aux discussions, ni aux votes.

Ont signé au registre des délibérations : BOUTET Didier, FRITSCHÉ Jean-Luc, GALTIER Joël, VOISIN Michel, MAROTEAU Stéphanie, JOUBERT Jérôme, MANGERET Delphine, CARRIOU Eric.

### **Délibération n°08-2019/3**

#### **OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants :

- **Pour mémoire**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+	0,0 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-	9 269,27 €

- **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2018**

Solde d'exécution de l'exercice 2018	-	8 860,79 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-	<u>9 269,27 €</u>
<b>Solde d'exécution cumulé (001)</b>	-	<b>18 130,06 €</b>

- **Restes à réaliser au 31 décembre 2018**

Sur dépenses d'investissement	-	20 104,33 €
Sur recettes d'investissement	+	<u>11 228,55 €</u>
<b>Solde net des restes à réaliser</b>	-	<b>8 875,78 €</b>

- **Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/18**

Rappel du solde d'exécution cumulé (001)	-	18 130,06 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	-	<u>8 875,78 €</u>
<b>Besoin de financement</b>	-	<b>27 005,84 €</b>

- **Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice 2018	+	29 154,04 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+	<u>0,00 €</u>
	+	29 154,04 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) couverture besoin de fonctionnement de la section d'investissement (1068)	+	<b>27 005,84 €</b>
2) reste disponible sur résultat de fonctionnement (002)	+	<b>2 148,20 €</b>

### **Délibération n°09-2019/3**

#### **OBJET : BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, Considérant les éléments suivants :

• <b>Pour mémoire</b>	
Résultat d'exploitation antérieur reporté	+ 23 315,89 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	+ 16 933,71 €
• <b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/18</b>	
Solde d'exécution de l'exercice 2018	- 2 012,35 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	+ 16 933,71 €
<b>Solde d'exécution cumulé (001)</b>	+ 14 921,36 €
• <b>Restes à réaliser au 31 décembre 2018</b>	
Sur dépenses d'investissement	- 600,00 €
Sur recettes d'investissement	+ 2 314,20 €
<b>Solde net des restes à réaliser</b>	+ 1 714,20 €
• <b>Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/18</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé (001)	+ 14 921,36 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	+ 1 714,20 €
<b>Besoin de financement</b>	+ 16 635,56 €
• <b>Résultat d'exploitation à affecter</b>	
Résultat de l'exercice 2018	+ 1 564,79 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	+ 23 315,89 €
	+ 24 880,68 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
couverture besoin d'exploitation de la section	
1) d'investissement ( <b>1068</b> )	0 €
2) reste disponible sur résultat d'exploitation ( <b>002</b> )	+ 24 880,68 €

### Délibération n°10-2019/3

#### **OBJET : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SPANC – ANNEE 2018**

Monsieur le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'assainissement non collectif – SPANC – Année 2018 adopté en conseil communautaire le 21 février 2019.

Après discussion et vote, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'assainissement non collectif – SPANC – Année 2018,

#### **Question Diverses :**

- Nettoyage bien de section du Masforeau 23 mars 2019 à 9h,
- Commission finances le mercredi 10 Avril 2019 à 20 h,
- Réunion du conseil municipal le lundi 15 avril à 20 h,
- Elections Européennes 26 Mai 2019.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.**